



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

C2400-Ingénierie de la donnée-

## DELIBERATION N° D.2023.02.7 du Conseil communautaire du 7 février 2023

### Vidéoprotection sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

### Attribution d'un fonds de concours de 46 773 € à la commune de Bièvres.

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 8 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Lucie LONCLE DUDA

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Emmanuel LION, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Michel BANCAL, Mme Vanessa AUROY, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Anne-France SIMON, Mme Sonia BRAU, M. Luc WATTELLE, M. Stéphane GRASSET, M. Benoît RIBERT, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jacques ALEXIS, Mme Elodie DEZECOT, M. Pierre SOUDRY, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier LEBRUN, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Magali LAMIR, M. Marc TOURELLE, M. Gilles CURTI, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Alain NOURISSIER, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Patrice BERQUET, Mme Martine BELLIER, M. Christophe KONSDORFF, M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Jean-Philippe LUCE, M. Jérémy DEMASSIET, M. François DE MAZIERES, M. Jean-François PEUMERY, Mme Dorothee BILGER, M. Philippe PAIN, Mme Martine SCHMIT

#### **Absents excusés:**

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Richard DELEPIERRE, M. Jean-François BARATON, Mme Sophie TRINIAC, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE.

M. François DARCHIS (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Arnaud HOURDIN (pouvoir à M. Marc TOURELLE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel HAMZA), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-1, L.5211-10 et L.5216-5-VI ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n° D.2022.02.9 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022 relative à l'adoption du nouveau schéma directeur 2022-2024 de vidéoprotection et à la fixation de la participation de la communauté d'agglomération aux dépenses communales ;

Vu la délibération n° 2390 du Conseil municipal de la commune Bièvres du 6 décembre 2022 sollicitant un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le financement d'une opération de modernisation du réseau de vidéoprotection ;

Vu l'Autorisation de programme (AP) n° 2022-002 « Vidéoprotection phase 3 » approuvée par délibération n° D.2022.04.6 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 avril 2022 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget principal de l'exercice en cours, à l'opération-chapitre 110 « vidéoprotection », nature 2041412 « subventions aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des travaux », fonction 10 « sécurité ».

-----

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est engagée à déployer une 3<sup>ème</sup> phase de vidéoprotection sur son territoire, à hauteur de 20 € / habitant.

La commune de Bièvres n'est pas intégrée au schéma directeur de la vidéoprotection intercommunal. Néanmoins, la communauté d'agglomération contribuera, comme lors des précédentes phases, au déploiement communal de la vidéoprotection par un fonds de concours à la commune.

La population de Bièvres au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 4 935 habitants. Le montant du fonds de concours maximum est de 98 700 € dans la limite de 50 % du montant HT des travaux, net de subvention.

La commune de Bièvres prévoit un premier investissement de 93 547 € HT et sollicite un fonds de concours de la communauté d'agglomération au taux maximum.

Il est donc proposé d'attribuer un fonds de concours de 46 773 € pour le financement des opérations de modernisation de son réseau de vidéoprotection, d'un montant de 93 547 € HT net de subvention.

Par conséquent, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil communautaire.

-----

#### **APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 46 773,5 € à la commune de Bièvres pour le financement des travaux de modernisation de son réseau de vidéoprotection, qui s'élèvent à 93 547 € HT, dans le cadre de la troisième phase de déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 50 % de ce coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du comptable public du Service de Gestion Comptable ;
- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- 5) que la commune de Bièvres devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée.

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 63 voix , 2 abstentions (Madame Lydie DULONGPONT, Monsieur Moncef ELACHECHE.)

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*